



Acheteur indélicat - Société de recouvrement

Par **AE700**, le **29/05/2013** à **15:18**

Bonjour,

Actuellement et depuis 3 ans Auto-Entrepreneur , J'assemble et configure et livre/installe sur site des ordinateurs personnels ou professionnels. Je pratique aussi le dépannage informatique.

Cette activité se déroulait parfaitement jusqu'à présent , étant aussi bien récompensé par une clientèle fidèle que satisfaite. (100% d'évaluation positive au prix de d'une attention particulière a chaque commande..)

Il y a 45 jours , un acheteur qui se disait intéressé par mes configurations me contacte directement sans passer par le site intermédiaire permettant d'être visible a l'international.

Après une vingtaine d'échange de mail , ce dernier opte pour un produit complètement personnalisé qui fait l'objet d'un devis et qui m'est renvoyé signé et daté selon ma volonté. (Valeur du bien 2000€)

Cependant , outre ses nombreuses exigences concernant le bien , celui ci exige également le moyen de paiement "PAYPAL" que j'accepte.

Sa commande est expédié quelques jours plus tard , assemblé spécifiquement tel que le devis le stipulait.

Une fois la machine reçu par mon acheteur , le ton change , il me menace de me renvoyer la machine et d'exiger un remboursement , car celui ci ne sait manifestement pas utiliser la machine et n'en tire pas les performances escomptés.

Je lui offre gracieusement un support technique , plusieurs échanges de mails , la possibilité de prendre en main a distance la machine , je lui propose même de lui offrir de la connectique qu'il semblait avoir besoin ...

Le bien étant personnalisé , "sur mesure" il est de ce fait invendable en l'état.

Ce dernier décline mes propositions d'aide et coupe court a toute communication.

Ce jour , je reçois par les service du transporteur national le bien en question.

Je m'empresse de diagnostiqué l'origine du mécontentement qui a donner lieux a ce retour et après examens minutieux :

-l'emballage diffère de celui d'origine

-la plupart des composants sont grillés , HS.

L'acheteur , qui s'empressera de demander un remboursement intégral auprès de la société de paiement avec preuve de dépôt du colis a l'appuie , a néanmoins utilisé cette machine jusqu'au jours de l'envoi (je peux le prouver)avant selon moi de la saboter purement et simplement.

A noter que ce type de machine sert principalement a "créer" un bien immatériel en vue de le

revendre ou l'utiliser. Cet acheteur a donc pu générer des profits durant la période où il détenait le bien. Je me retrouve aujourd'hui fortement dans l'embarras, puisque cette société de paiement se retournera contre moi une fois le remboursement effectué. Aujourd'hui, je crains mettre en péril, et le mot est adéquat, mon entreprise. Il m'est impossible de rembourser cette somme, et la revente du bien étant impossible sans de coûteuses réparations et modification. Si une âme charitable et éclairée pouvait me guider vers la procédure et le comportement à adopter, je lui en serais réellement reconnaissant et n'hésiterai pas à lui rendre la pareille, virtuellement, ou non. Bien cordialement

Par **AE700**, le **02/06/2013** à **13:04**

Bonjour, Conscient qu'il m'est impossible de souscrire à une assistance juridique pour ce dossier, je vais devoir, je le crains, me défendre seul. J'apprécierai énormément un peu d'aide sur la procédure à suivre...même quelques éléments de réflexions en vrac... Merci d'avance

Par **AE700**, le **04/06/2013** à **14:55**

Bonjour Le dialogue avec cet acheteur se détériorant chaque jour, je vous prierais de me venir en aide...

Par **AE700**, le **20/06/2013** à **14:32**

Bonjour; Malgrès l'absence de réponse, je continue d'alimenter ce topic... Comme prévu, l'acheteur malhonnête a ouvert un litige auprès de la société de paiement PAYPAL pour "objet ne correspondant pas à la description" afin d'être remboursé. Ce 1er litige a été clôturé en ma faveur car la machine, nettement personnalisée, ne rentre pas dans leur protection acheteur. Néanmoins, l'acheteur a ouvert un deuxième litige et cette fois pour "Utilisation frauduleuse des moyens de paiement" et celui-ci est toujours en attente de vérification par PAYPAL. J'ai bien sûr immédiatement envoyé à paypal le devis signé de sa main prouvant que ce monsieur est bien à l'origine de la commande. Celui-ci, cherchant sans doute de nouvelles failles, m'envoie des emails dénués de sens et m'accusant d'oublis divers et fantaisistes (colis incomplet etc.). Après différentes recherches auprès de mes protections juridiques (assurance auto / appartement / carte bancaire) aucune ne veut évidemment prendre en charge le dossier car il s'agit d'un litige commercial entre un prestataire et son client, et qu'à ce titre, j'aurais dû souscrire une assurance spécifique couvrant ce type de litige. Qu'ils soient tous assurés que cela sera fait à l'avenir. Je continue de vous demander vos impressions, et vos conseils sur la marche à adopter. Bien cordialement